

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20-424-1932 rendant exécutoire le 4e rôle supplémentaire (exercice 1931) des patentes. tableau A.

n° 20-424-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mars 1932

Numéro JO
n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro
31 mars 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à de par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté du 25 novembre 1929, réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis : Sur la proposition du chef du service des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 5 mars 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu exécutoire le 4e rôle supplémentaire, exercice 1931, des patentes (tableau A), comprenant un article et s'élevant à la somme de six cents francs, centimes additionnels compris. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

ANTONIN.